

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

N° 53/ 2016-2021 – Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement et au compte des investissements 2019

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission des finances chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le 3 septembre 2019 à 19h30 dans la salle Sorge du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

M.	Ronald	Moraz	CDC	Président
Mme	Caroline	Albiker Pochon	CDC	Membre
M.	Aleksandar	Radic	CDC	Membre
M.	Claude	Dusserre	CDC	Membre (excusé)
M.	Pascal	Gruffel	ROLC	Membre
M.	Guy-Paul	Bosson	ROLC	Membre
Mme	Corinne	Bonvin Jelmini	PS	Membre
M.	Olivier	Ramel	PS	Membre
Mme	Oriane	Sarrasin	PS	Membre
Mme	Béatrice	Gitera	PS	Suppléante (excusée)
M.	Roberto	Francioli	CDC	Suppléant
M.	Laurent	Modoux	ROLC	Suppléant (excusé)

La Municipalité était représentée par Madame Nathalie Jatton et Monsieur Stéphane Rezso, Syndic, accompagnés de Madame Véronique Bruchez, boursière, et Monsieur Francis Toledano, chef de service.

Nous les remercions de leur présence ainsi que pour les réponses aux questions qui leur ont été posées.

Introduction

- 1) Rappel
- 2) Comptes de fonctionnement
- 3) Comptes d'investissement
- 4) Enseignement à tirer au terme de ce projet
- 5) Etat des comptes de la Commune
- 6) Conclusion

Ci-après, nous vous résumons les commentaires et remarques de la Commission en relation avec les objets cités ci-dessus.

1.0 Rappel

Conformément au Règlement communal, la Municipalité a présenté le détail des crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2019 et des crédits d'investissement.

Au cours de cette séance, Mme Véronique Bruchez a souligné qu'une erreur s'était glissée dans le tableau des produits. En effet, le poste 400 « Police des constructions » ne figurait pas sur le récapitulatif. Cet oubli ne porte pas à conséquence sur le contenu du préavis en question. Pour rappel, la Commission des finances n'a pas à se prononcer sur le détail des produits mais uniquement sur le détail des charges complémentaires.

Rappel des rubriques

Budget de fonctionnement :

Total des produits complémentaires	CHF 436'000
Total des charges complémentaires	<u>/./ CHF 202'100</u>
Augmentation des produits nets	CHF 233'900
	=====

Compte des investissements :

Total des investissements complémentaires	<u>/./ CHF 2'900'000 (chiffre arrondi)</u>
	=====

2.0 Comptes de fonctionnement

Les comptes ont été parcourus en séance. La Commission relève ci-après les points ayant fait l'objet d'un complément d'informations ou de précisions :

221.4222 Intérêts des placements à long terme – Revenus complémentaires

Détail du poste :

CHF 31'400	Ecart sur le dividende du SIE
CHF 87'600	Dividende de Cricad

713.3525 Part au placement familial à des institutions privées (garderie)

En cas de manque de places dans notre garderie et dans le cadre de l'accord cadre qui a été signé avec la Commune de Renens, cette dernière se charge d'accueillir les enfants qui ne peuvent pas être pris en charge par Crissier et lui adresse une facture pour les services rendus.

3.0 Comptes d'investissement

3.1 Rappel

Ce crédit complémentaire de CHF 2'900'000 porte sur une augmentation des coûts de construction pour la réalisation des mesures portant sur le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) n° 16,18 et 109 sur le territoire de Crissier dont le montant était initialement devisé à **CHF 10'400'000**. (Voir préavis municipal n° 14/2016-2021)

Par ailleurs, un montant de **CHF 182'000** pour l'étude de cette réalisation avait été présentée dans un préavis précédent.

3.2 Extraits du préavis municipal 14/2016-2021 Demande de crédit de construction pour la réalisation des mesures PGEE n° 16, 18 & 109

Etudes du projet

« les études de réalisation des mesures PGEE 16,18 & 109 se sont déroulées dans un cadre très complexe. Un réseau de collecteurs se planifie sur des zones d'affectation construites et tient compte de toutes les zones à potentiel de développement ou en développement. Le dimensionnement doit tenir compte de ce qui est construit, ce qui peut être transformé et développé, ce qui est en étude de réalisation, en étude de développement et financement ce qui est prévu dans un futur. »

«La particularité du projet se situe sur la traversée de la parcelle du Centre commercial Coop Léman »

«L'objectif est le maintien de l'activité commerciale durant les travaux et la réalisation des travaux avec le minimum de perturbations ».

Mise à l'enquête et communication

« Avant la mise à l'enquête, une séance d'information a été réalisée au Centre commercial Coop Léman pour toutes les entreprises pouvant être perturbées par les travaux sur la parcelle Coop. La mise à l'enquête s'est déroulée du 18 nov 2016 au 18 décembre 2016.

Deux oppositions sur le dossier ont été déposés : Coop et Giobelina (prop du bien-fonds).

L'objectif de Coop est d'obtenir une convention de réalisation garantissant tous les points négociés dans le projet en termes d'intervalle de réalisation durant les vacances scolaires, de circulation et logistique de livraison. La convention est en cours de réalisation ».

Planning général

« Sous réserve de l'octroi de la présente demande de crédit et de la levée des oppositions, les travaux débiteront en juin 2017 et se termineront au printemps 2019. »

3.3 Etats financiers

Devis selon préavis 14/2016-2021		Situation selon préavis 53/2016-2021	
Désignation des postes	Estimation selon devis 2016-2017	Crédits complémentaires	Nouveaux coûts de constr. selon devis
Travaux prép	CHF 40'000	./. 9'000	CHF 31'000
Travaux génie civil	CHF 8'310'000 *	+ 3'764'000 *	CHF 12'074'000 *
Déviations services	CHF 585'000	./. 170'000	CHF 415'000
Remise en état	CHF 50'000	0	CHF 50'000
Frais secondaires	CHF 240'000	./. 108'000	CHF 132'000
Divers et imprévus	CHF 530'000	./. 118'000	CHF 412'000
Honoraires....	CHF 645'000	./. 13'000	CHF 632'000
Sub-total	CHF 10'400'000	+ 3'346'000	CHF 13'746'000
Lot 1 non réalisé		/. 450'000	
Total voir préavis		+ 2'896'000	

- Les coûts supplémentaires sur le poste « travaux génie civil », permettant de réaliser ces travaux, ont augmenté de 45.29% !

3.4 Eléments qui ont provoqués cette augmentation de coûts

Sur la base des informations communiquées à la Commission, les éléments qui ont provoqué cette hausse des coûts sont notamment:

- Difficultés à lever l'opposition de la Coop
- Changement des normes de sécurité pendant les travaux
- Changement des normes de construction pendant les travaux
- Augmentation de prix des matériaux
- Changement des matériaux prévus initialement lors de la calculation des devis
- Retard dans l'exécution des travaux

La Commission des finances a passé sous revue tous les postes indiqués dans le préavis qui ont fait l'objet d'une hausse de prix.

Sur la base de cet examen, elle estime que les éléments suivants ont également contribué à la hausse des coûts, soit :

- Retard dans l'exécution des travaux suite aux oppositions
- Changements des normes dans le cadre de la construction pendant la période des travaux
- Erreurs de calculs pour l'élaboration de certains devis
- Sous-estimation des coûts liés à la dépollution ou à la géologie du terrain

4.0 Enseignements à tirer au terme de ce projet

Avec une augmentation des coûts de plus de 30% pour un tel projet, la Commission des finances souhaite qu'une telle situation fasse école et que les responsables du dicastère « Infrastructure, Police des constructions, Environnement » en tirent un enseignement pour éviter que de telles erreurs ne puissent être commises lors de prochains travaux.

Quelque soit l'issue du vote du Conseil communal, nos Autorités devraient prendre des dispositions pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

5.0 Etat des comptes de la Commune

Dans l'hypothèse où les liquidités communales ne seraient pas suffisantes pour assurer le règlement de ces travaux, la Municipalité sera obligée de passer par l'emprunt, ce qui du reste ne poserait aucun problème vu l'endettement actuel de la Commune.

Cependant, il y a lieu de relever qu'il s'agit de travaux d'investissement, travaux qui sont financés via les taxes de raccordement et les taxes d'utilisation des canalisations. En substance, les coûts de ces travaux sont, à long terme, autofinancés.

6.0 Conclusion

Charges de fonctionnement

Les chiffres portés au sujet de ces charges n'appellent pas de remarque particulière.

Dépenses d'investissement

La Commission souhaite faire part à la Municipalité de son étonnement sur la méthode de gestion portant sur la réalisation de ces travaux. A ses yeux, il n'est pas normal d'enregistrer une telle augmentation des coûts, et ceci d'autant plus qu'un crédit d'étude de CHF 182'000 avait déjà été accepté par le Conseil pour deviser cet ouvrage.

Elle regrette également de n'avoir pas été mise au courant sur l'évolution des coûts liés à cette opération, ceci d'autant plus que le préavis 14/2016-2021 précisait que ces travaux devaient se terminer au printemps 2019.

Prise de position de la Commission des finances

Au vu de l'exposé ci-dessus, c'est à la majorité de ses membres (6 pour et 3 abstentions) que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis 53/2016-2021, tel qu'il vous est présenté par la Municipalité.

Le Président rapporteur

Ronald Moraz

